

Votre phytolice arrive bientôt à échéance ? Pensez à la renouveler !

Entre 2027 et 2028, une grande partie des phytolices arriveront à échéance. Pour garantir votre conformité et assurer d'avoir suivi suffisamment de formations continues dans les temps, mettez-y vous dès maintenant. Comment faire ? Rien de plus simple, voici les 3 étapes pour la renouveler en toute sérénité :

- **Vérifiez la date d'expiration de votre phytolice ;**
- **Suivez les formations continues nécessaires avant la date ;**
- **Pensez à effectuer le paiement pour les phytolices NP & P3.**

📅 Consultez toutes les formations disponibles sur l'agenda de l'ASBL Corder ➡ <https://www.corder.be/fr/formations>

☎ Contactez l'ASBL Corder par e-mail à l'adresse phytolice@corder.be ou au 010/47.37.54, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h, pour tout renseignement.

Vous ne savez pas combien de formations vous devez (encore) suivre?

Consultez votre compte en ligne : <https://fytoweb.be/fr/phytolice/consulter-ma-phytolice#1>

